

<https://actu.fr/societe/coronavirus/covid-19-ecoles-colleges-lycees-voici-le-protocole-sanit...>

🕒 6 min read

Covid-19. Écoles, collèges, lycées : voici le protocole sanitaire pour la rentrée

Le ministère de l'Éducation nationale a dévoilé son nouveau protocole sanitaire applicable à partir de la prochaine rentrée de septembre. Masques, brassage... on vous dit tout.



Le nouveau protocole sanitaire à l'école pour la rentrée a été dévoilé par le ministère de l'Éducation nationale. (Archives ©Matthieu Gain.)

Par **Johann Foucault** Publié le 19 Juil 22 à 12:47

En pleine période de vacances scolaires, et déjà la prochaine rentrée de septembre se prépare du côté du ministère de l'Éducation nationale. Ce mardi 19 juillet 2022, le ministère a dévoilé **le nouveau protocole sanitaire** applicable pour l'année scolaire 2022-2023 dans les écoles, collèges et lycées.

Masques, distanciation... Voici ce qu'il faut en retenir.

Trois niveaux d'alerte et un socle de mesures

Pour mener à bien sa stratégie sanitaire au sein des établissements scolaires, le ministère de l'Éducation nationale s'appuie sur une graduation d'urgence en fonction de la situation épidémique, **qui pourra concerner tout ou une partie du territoire** en fonction de la circulation du virus. Cette graduation est définie ainsi :

- Socle de mesures, basé sur les recommandations générales du ministère de la Santé
- Niveau 1 / niveau vert ;
- Niveau 2 / niveau orange ;
- Niveau 3 / niveau rouge.

Accueil des élèves

« **L'enseignement en présence est privilégié** pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire », assure l'Éducation nationale, que ce soit pour le socle ou les niveaux 1 et 2 d'alerte.

En cas d'alerte de niveau rouge, une hybridation des cours entre distanciel et présentiel est possible au lycée si nécessaire, « selon le contexte local ».

A noter que ce protocole ne précise pas le cadre pouvant conduire à des fermetures de classes ou d'établissements, lorsque des cas positifs sont détectés en nombre.

[Afficher ou télécharger le fichier.](#)

Port du masque

Peu importe le niveau d'alerte, **le port du masque pourra de nouveau être imposé**, dans les mêmes modalités que les « règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public ».

Vidéos : en ce moment sur Actu

Pas de différenciation spécifique selon les niveaux d'alerte en vigueur.

Gestes barrière

Le ministère continue d'encourager le respect des gestes barrière, notamment le lavage fréquent des mains et l'aération régulière des locaux.

De même, les surfaces « les plus fréquemment touchées » et les tables de la cantine doivent toujours être désinfectées, avec cette distinction :

- En niveau 1 : désinfection des surfaces une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service.
- En niveau 2 : désinfection des surfaces plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service.
- En niveau 3 : désinfection des surfaces plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire si possible après chaque repas.

Brassage des élèves

Voilà une mesure casse-tête qui revient pour la rentrée : le brassage des élèves.

- En niveau 1 : pas de limitation du brassage obligatoire ;
- En niveau 2 : limitation du brassage par niveau obligatoire ;
- En niveau 3 : limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe dans la restauration dans le premier degré (écoles).

Distanciation

Quelques règles de distanciation physique devront être observées, prévient le ministère.

À l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (groupe de classes ou niveaux), aussi bien dans les espaces clos qu'extérieurs.

Dans les écoles élémentaires, les collèges et les lycées, « l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves ».

À partir du niveau 2 d'alerte, la distanciation physique est maintenue entre les élèves de groupes différents, « y compris pour les élèves de maternelle », nous confirme le ministère de l'Éducation nationale.

Activité sportive

Pas de restriction particulière pour le premier niveau d'alerte.

En niveau jaune (2), les activités physiques et sportives restent autorisées en intérieur et en extérieur, avec une distanciation adaptée à respecter en intérieur. Les sports de contact ne sont pas autorisés.

En revanche, en niveau rouge (3), seules les activités de basse intensité « compatibles avec une distanciation » seront autorisées en intérieur. Pas de restriction pour celles en extérieur.

Dépistage du Covid-19

« Les règles de contact-tracing applicables à l'école sont celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale », indique le ministère de l'Éducation nationale, qui renvoie vers [la foire aux questions du gouvernement](#) pour davantage de précisions.

Autant de mesures qui doivent permettre de limiter la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Cet article vous a été utile ? Sachez que vous pouvez suivre Actu dans l'espace [Mon Actu](#). En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marques favorites.

Generated with Reader Mode